

August 21, 2023 @ 4:00 p.m./21 août 2023 à 16 h

REGULAR PUBLIC MEETING/SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE

1. CALL TO ORDER/OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION OF AGENDA/ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. CONFLICT OF INTEREST DECLARATIONS/DÉCLARATIONS DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

4. ADOPTION OF MINUTES/ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Regular Public Council Meeting – June 5, 2023 & June 19, 2023 / Séance ordinaire publique – le 5 juin 2023 et le 19 juin 2023

5. CONSENT AGENDA/QUESTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DU CONSEIL

5.1 Street Closure: River of Pride Parade – September 2, 2023

Motion: That Moncton City Council approve the temporary event street closure request as outlined in the background section of the Council Report Form to allow the River of Pride festivities to proceed as planned.

Fermeture de rues : Défilé de la Rivière de la fierté – 2 septembre 2023

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton approuve la demande d'exemption provisoire en vertu de l'Arrêté concernant la fermeture de rues selon les modalités exposées dans la section du contexte du formulaire de Rapport au Conseil afin que les festivités de la Rivière de la fierté se déroulent comme prévu.

6. PUBLIC AND ADMINISTRATION PRESENTATIONS/EXPOSÉS DU PUBLIC ET DE L'ADMINISTRATION

6.1 PUBLIC PRESENTATIONS/EXPOSÉS DU PUBLIC

5 minutes

6.1.1 Presentation: Impact of Airbnbs/Short term rentals on neighbours – Sophie Doiron, Citizen

Présentation : Incidence des logements locatifs à court terme (p. ex., Airbnb) sur les voisins – Sophie Doiron, citoyenne

6.1.2 Presentation: Salvus Clinic Services and Programs – Melissa Baxter and Kathleen Buchanan

Présentation : Services et programmes de la clinique Salvus – Melissa Baxter et Kathleen Buchanan

6.1.3 Presentation: Wetlands – Christine Lever, Citizen

Présentation : Terres humides – Christine Lever, citoyenne

Other Presentation/Autres présentations

2 minutes

6.2 ADMINISTRATION PRESENTATIONS/EXPOSÉS DE L'ADMINISTRATION

15 minutes

- 6.2.1 **Update – RCMP** – Superintendent Benoit Jollette, Officer in Charge (OIC) of the Codiac Regional RCMP

Mise à jour – GRC – Surintendant Benoit Jollette, officier responsable du Service régional de Codiac de la GRC

7.

PLANNING MATTERS/QUESTIONS D'URBANISME

- 7.1 **Tentative Subdivision** – DLD Trailside Subdivision

Motion: That Moncton City Council:

- Assent to the extension of rue Neville Street (public)
- Assent to the location of avenue Earl Avenue (public),
- Assent to the location of rue Strong Street (public),
- Assent to the location of Land for Public Purposes, and
- Require payment of Cash in Lieu

Subject to the following conditions:

Streets and Services to be designed and acceptable to the Engineering Department and constructed in accordance with the Subdivision Development, Procedures, Standards and Guidelines.

Lotissement provisoire – Lotissement DLD Trailside

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton :

- donne son accord sur le prolongement de la rue Neville (voie publique);
- donne son accord sur l'emplacement de l'avenue Earl (voie publique);
- donne son accord sur l'emplacement de la rue Strong (voie publique);
- donne son accord sur l'emplacement du terrain d'utilité publique;
- exige une compensation financière en contrepartie du terrain d'utilité publique.

Sous réserve des conditions suivantes :

Les rues et les services doivent être conçus à la satisfaction du Bureau de l'ingénierie et doivent être aménagés conformément aux Procédures, normes et lignes directrices relatives aux lotissements.

- 7.2 **Tentative Subdivision** – Parkland Communities Unit 2 Subdivision

Motion: That Moncton City Council:

- Assent to the extension of ruelle Cardigan Lane (public),
- Assent to the extension of avenue Worthington Avenue (public),
- Assent to the extension of avenue Ayer Avenue (public),
- Assent to the location of ruelle Station Lane (public),
- Assent to the location of Future Street, and
- Assent to the location of Land for Public Purposes.

Subject to the following conditions:

Streets and Services to be designed and acceptable to the Engineering Department and constructed in accordance with the Subdivision Development, Procedures, Standards and Guidelines.

Lotissement provisoire – Lotissement Parkland Communities (unité 2)

Motion : Le Comité consultatif d'urbanisme recommande que le Conseil municipal de Moncton :

- donne son accord sur le prolongement de la ruelle Cardigan (voie publique);
- donne son accord sur le prolongement de l'avenue Worthington (voie publique);
- donne son accord sur le prolongement de l'avenue Ayer (voie publique);
- donne son accord sur l'emplacement de la ruelle Station (voie publique);
- donne son accord sur l'emplacement de la rue Future ;
- donne son accord sur l'emplacement du terrain d'utilité publique.

Sous réserve des conditions suivantes :

Les rues et les services doivent être conçus à la satisfaction du Bureau de l'ingénierie et doivent être aménagés conformément aux Procédures, normes et lignes directrices relatives aux lotissements.

8.

STATEMENTS BY MEMBERS OF COUNCIL/EXPOSÉS DES MEMBRES DU CONSEIL

9.

REPORTS AND RECOMMENDATIONS FROM COMMITTEES AND PRIVATE MEETINGS/RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS DES COMITÉS ET RÉUNIONS À HUIS CLOS

10.

REPORTS FROM ADMINISTRATION/RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

10.1 Quotation QP23-053 – Security Services – Magnetic Hill Tourism Area

Motion: That Moncton City Council approve the award of Quotation #QP23-053 – Security Services (Magnetic Hill Tourism Area) to the lowest Bidder meeting all Terms and Conditions, Specifications, and Requirements, being EL Expert Investigation & Security Services Inc., for the 2023 / 2024 operating season, at the Hourly Labour Rates provided by the Supplier, representing a Revised Estimated Annual Contract Value of \$80,872, including H.S.T. @ 15% (net cost \$73,338.08), with options to renew the agreement for up to four (4) additional operational seasons, if it is deemed to be in the City's best interest to do so.

Proposition de prix QP23-053 – Services de sécurité – Zone touristique de la Côte magnétique

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton approuve l'attribution du contrat de la Proposition de prix QP23-053 (Services de sécurité – Zone touristique de la Côte magnétique) au soumissionnaire le moins-disant qui respecte les clauses et les conditions, le cahier des charges et les exigences de la demande de propositions, soit EL Expert Investigation & Security Services Inc., pour la saison opérationnelle 2023-2024, selon les taux de main-d'œuvre horaires déposés par le fournisseur, ce qui représente une valeur contractuelle annuelle estimative révisée de 80 872,00 \$, dont la TVH de 15 % (coût net de 73 338,08 \$), le contrat étant assorti d'options permettant de le reconduire pour au plus quatre (4) saisons opérationnelles supplémentaires, si l'on juge que cette prorogation répond aux intérêts supérieurs de la Ville.

10.2 Contract W23C 05FA – Downtown Municipal Upgrades – Phase 1

Motion: That City Contract No. W23C 05FA, Downtown Municipal Upgrades – Phase 1, be awarded to Fram Enterprises Inc. in the amount of \$3,280,651.00 including HST, and that the budget for the project be set at \$3,800,000 including net HST, engineering, environmental disposal fees, relocation of electrical and communications lines, easements and contingency.

It is also recommended that a contract be drafted, and that the Mayor and City Clerk be authorized to sign said contract and affix the Corporate Seal of the City of Moncton thereto.

Contrat n° W23C 05FA – Améliorations municipales du centre-ville – Phase 1

Motion : Que le contrat municipal n° W23C 05FA (Améliorations municipales du centre-ville – Phase 1) soit attribué à Fram Enterprises Inc. pour la somme de 3 280 651,00 \$, TVH comprise, et que le budget du projet soit fixé à 3 800 000,00 \$, dont la TVH nette, les travaux d'ingénierie et les frais d'élimination environnementale, la réinstallation des câbles d'électricité et de communications, les servitudes et les éventualités.

Il est également recommandé qu'un contrat soit rédigé et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer ledit contrat et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

10.3 Contract W23D 05JJ – Retaining Wall at 2380 Mountain Road

Motion: That City Contract No. W23D 05JJ, Retaining Wall, 2380 Mountain Road, be awarded to Carson Development Ltd. in the amount of \$442,635.00 including HST (\$401,396.81 net HST), and that the budget for the project be set at \$415,000 including net HST, engineering, easement and contingency.

It is also recommended that a contract be drafted, and that the Mayor and City Clerk be authorized to sign said contract and affix the Corporate Seal of the City of Moncton thereto.

Contrat n° W23D 05JJ – Mur de soutènement – 2380, chemin Mountain

Motion : Que le contrat municipal n° W23D 05JJ (Mur de soutènement, 2380, chemin Mountain) soit attribué à Carson Development Ltd. pour la somme de 442 635,00 \$, TVH comprise (401 396,81 \$ hors TVH) et que le budget du projet soit fixé à 415 000,00 \$, dont la TVH nette, les travaux d'ingénierie, les servitudes et les éventualités.

Il est également recommandé qu'un contrat soit rédigé et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer ledit contrat et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

10.4 Contract W23N 10KN – Trail upgrades No. 3, Active Transportation Plan

Motion: That City Contract No. W23N 10KN, Trail Upgrades No. 3, be awarded to Dexter Construction Company Limited. in the reduced amount of \$525,009.50 including HST (\$476,096.88 net HST), and that the budget for the project be set at \$542,500 including net HST, engineering and contingency.

It is also recommended that a contract be drafted, and that the Mayor and City Clerk be authorized to sign said contract and affix the Corporate Seal of the City of Moncton

Contrat n° W23N 10KN – Travaux de réfection de sentier n° 3, Plan de transport actif

Motion : Que le contrat municipal n° W23N 10KN (Travaux de réfection de sentier n° 3) soit attribué à Dexter Construction Company Limited pour la somme réduite de 525 009,50 \$, dont la TVH (476 096,88 \$ hors TVH) et que le budget du projet soit fixé à 542 500,00 \$, dont la TVH nette, les travaux d'ingénierie et les éventualités.

Il est également recommandé qu'un contrat soit rédigé et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer ledit contrat et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

10.5 **Recommendation to Purchase** One (1) New 2024 Caterpillar Articulated Motor Grader (subject to approval of item 9.1)

Motion : That Moncton City Council authorize the purchase of One (1) New 2024 Caterpillar 140LVR Articulated Motor Grader with Craig Plow and Wing Package from Toromont Cat (Maritimes), a Division of Toromont Industries Ltd. as per Nova Scotia Department of Transportation and Infrastructure Renewal Standing Offer for the Purchase of Heavy Equipment (Tender #Doc137087764, Serial #3) in the amount of \$469,000.30 plus H.S.T. @ 15%, to be funded from the current Fleet Renewal Reserve Fund.

Recommandation concernant l'acquisition d'une (1) niveleuse articulée automotrice 2024 de marque Caterpillar (sous réserve de l'approbation du point 9.1)

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton autorise l'achat d'une (1) nouvelle niveleuse articulée automotrice 2024 de marque Caterpillar et de modèle 140LVR, ainsi que d'une aile latérale et d'un chasse-neige de marque Craig auprès de Toromont Cat (provinces de l'Atlantique), division de Toromont Industries Ltd., conformément à l'offre à commandes du ministère des Transports et du Renouvellement de l'infrastructure de la Nouvelle-Écosse pour l'achat du matériel lourd (offre n° Doc137087764, série n° 3) pour la somme de 469 000,30 \$, TVH de 15 % en sus, à financer à même le Fonds de la réserve générale pour financer le remplacement des véhicules de la flotte actuelle de la Ville.

10.6 **Supply agreement** for Bulk Coarse Salt (2023 - 2024 Season)

Motion: That the City of Moncton enter into an agreement with Nutrien Ltd. for the Supply of Bulk Coarse Highway Salt for the 2023 / 2024 Season, effective September 1, 2023 through to August 31, 2024, at a unit price of \$64.60 per metric tonne, plus H.S.T. @ 15%, in accordance with the Province of New Brunswick's Standing Offer Agreement #P034001820.

Accord d'approvisionnement pour sel de voirie en vrac (2023-2024)

Motion : Que la Ville de Moncton conclue avec Nutrien Ltd. un contrat pour la fourniture de sel de voirie en vrac pour la saison 2023-2024, à partir du 1^{er} septembre 2023 jusqu'au 31 août 2024, au prix unitaire de 64,60 \$ la tonne métrique, TVH de 15 % en sus, conformément à l'accord d'offres à commandes n° P034001820 du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

10.7 **Supply Agreements** for Bulk Fuels (Diesel, Gasoline and Heating Oil) [2023-2025]

Motion: That the City of Moncton enter into an agreement with Michaud Petroleum Inc. for the supply of Bulk Diesel Fuel and the supply of Bulk Regular Unleaded Gasoline for District 3 (Westmorland and Kent County), for the period beginning September 1, 2023 through to August 31, 2025, with options to extend the agreement for up to three (3) additional twelve (12) month periods, subject to mutual agreement between the Province of New Brunswick and Michaud Petroleum Inc.; and

That the City of Moncton enter into an agreement with Irving Energy for the supply of Bulk Heating Oil for Zone 16 (Moncton), for the period beginning September 1, 2023 through to August 31, 2025, with options to extend the agreement for up to three (3) additional twelve (12) month periods, subject to mutual agreement between the Province of New Brunswick and Irving Energy.

Accords d'approvisionnement pour carburants en vrac (diesel, essence et mazout de chauffage) [2023-2025]

Motion : Que la Ville de Moncton conclue un contrat avec Michaud Petroleum Inc. pour la fourniture de carburant diesel en vrac et d'essence sans plomb ordinaire en vrac pour le district 3

(comté de Westmorland et comté de Kent) pour la période comprise entre le 1^{er} septembre 2023 et le 31 août 2025, le contrat étant assorti d'options permettant de le proroger pour trois (3) périodes supplémentaires de douze (12) mois chacune, sous réserve d'un accord de gré à gré entre le gouvernement du Nouveau-Brunswick et Michaud Petroleum Inc.;

Que la Ville de Moncton conclue un contrat avec Irving Énergie pour l'offre de mazout de chauffage en vrac de la zone 16 (Moncton), pour la période comprise entre le 1^{er} septembre 2023 et le 31 août 2025, le contrat étant assorti d'options permettant de le proroger pour au plus trois (3) périodes supplémentaires d'une durée de douze (12) mois chacune, sous réserve d'un accord de gré à gré entre le gouvernement du Nouveau-Brunswick et Irving Énergie.

10.8 **Motion:** North End Air Quality Assessment – Councillor Bryan Butler and Councillor Steeves

Motion: That Moncton City Council direct Administration to proceed with the retention of an external engineering consulting firm to conduct odour and air quality testing and assessments within identified areas of concern in Moncton's North End, and that the funds required for this project be funded from Council's Reserve Contingency Fund.

Motion : Évaluation de la qualité de l'air dans le secteur nord – Bryan Butler et Dave Steeves, conseillers municipaux

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton donne pour consigne à l'Administration de faire appel à un cabinet-conseil externe en génie pour mener des analyses et des évaluations portant sur les odeurs nauséabondes et sur la qualité de l'air dans les zones préoccupantes indiquées dans le secteur nord de Moncton et que les fonds à consacrer à ce projet soient financés à même le Fonds de prévoyance de la réserve du Conseil municipal.

11.

READING OF BY-LAWS/LECTURE D'ARRÊTÉS MUNICIPAUX

11.1 **A By-Law** in Amendment of a By-Law relating to Plumbing, being By-Law Z-1323.1 – *Second and Third Readings*

Arrêté portant modification de l'Arrêté concernant les installations de plomberie dans la ville de Moncton, soit l'arrêté Z-1323.1 – *Deuxième et troisième lectures*

12.

NOTICES MOTIONS AND RESOLUTIONS/AVIS DE MOTIONS ET RÉOLUTIONS

13.

APPOINTMENTS TO COMMITTEES/NOMINATIONS À DES COMITÉS

14.

ADJOURNMENT/CLÔTURE DE LA SÉANCE